

**GRILLE D'EVALUATION 2015
LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE LA SOMME
JURYS DE PRESELECTION**

Commune :		Catégorie :		
Nom et fonction des personnes rencontrées :				
		note sur	note attribuée	critère obligatoire pour obtention de la première fleur
VEGETAL ET FLEURISSEMENT		50		
ARBRES ET HAIES		15		
	Diversité botanique	3		
	Adaptation des arbres aux lieux	3		oui
	Qualité de l'entretien et protection	3		oui
	Renouvellement du patrimoine arboré et bocager	3		oui
	Utilisation des formes traditionnelles de la Somme (arbres têtard, palissés, haies de houx, haies plessées, vergers de pommiers, etc)	3		
ARBUSTES (dont Rosiers), GRIMPANTES ET VIVACES		20		
	Diversité botanique	4		
	Adaptation des plantes aux lieux	4		oui
	Qualité de l'entretien et protection	4		oui
	Renouvellement du patrimoine arbustif et floral vivace	4		oui
	Association des différentes catégories entre elles	4		
ANNUELLES		5		
	Diversité botanique	2		oui
	Utilisation en pleine terre et mélange avec d'autres catégories de plantes ou esthétique des contenants	3		oui
PELOUSES ET PRAIRIES FLEURIES		10		
	Utilisation des pelouses en revêtement de trottoirs	2		
	Espaces communaux en herbe	3		
	Utilisation de la prairie fleurie ou de la gestion différenciée	2		
	Qualité de l'entretien	3		oui
ENVIRONNEMENT		20		
MILIEUX NATURELS		5		
	Connaissance et inventaire	1		oui
	Actions menées pour la protection	2		oui
	Opération d'amélioration des sites naturels	1		
	Actions de sensibilisation de la population aux milieux naturels	1		oui
RESSOURCES NATURELLES		15		
	Respect des zones humides et des larris	2		
	Action en faveur de l'économie et de la récupération de l'eau	4		oui
	Réduction des produits phytosanitaires	4		oui
	Limitation et recyclage des déchets verts	4		oui
	Action pour la limitation de la consommation énergétique des bâtiments publics	1		
CADRE DE VIE ET IDENTITE CULTURELLE		20		
	Maitrise de la publicité et des enseignes (Absence ou Zone de Publicité Restreinte ou Protection au titre des sites ou des monuments historiques)	2		oui
	Propreté de la commune (détritus, graffitis non maitrisés, décharges sauvages, ...)	3		oui
	Qualité de l'entretien du bâti et mise en valeur par le végétal	2		oui
	Qualité esthétique de la voirie et des circulations	2		oui

**GRILLE D'EVALUATION 2015
LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE LA SOMME
JURYS DE PRESELECTION**

		note sur	note attribuée	critère obligatoire pour obtention de la première fleur
Esthétique et intégration du mobilier urbain		1		oui
Masquage des points noirs paysagers		1		oui
Mise en souterrain des réseaux aériens		1		
Traitement paysager	des entrées de ville	1		oui
	du centre	1		
	des zones pavillonnaires	1		oui
	Du (des) cimetières	1		
	du tour de ville	1		
Autres espaces	Jardins collectifs	3		
	Jardins publics			
	Abords des constructions publiques			oui
	Terrains de sport			oui
	Zones d'activité artisanales, commerciales ou industrielles			oui
	Autres			
FLEURISSEMENT ET VIE LOCALE		10		
ACTIONS PROMOTIONNELLES		4		
Information de la population (journaux, sites internet, affiches, etc.)		1		oui
Animations (animation d'un concours des maisons fleuries, réunions, bourses aux plantes, etc.)		1		oui
Actions de promotion du Label		1		
Autres actions : promotion du fleurissement auprès des touristes, employés communaux, administrations, etc ...		1		
MOTIVATIONS MUNICIPALES		3		
Connaissance et prise en compte du label		1		oui
Prise en compte du fleurissement dans les décisions d'aménagement communal		2		oui
VISITE DU JURY		3		
Présence d'un accompagnant		1		oui
Organisation de la visite		1		oui
Présentation écrite du fleurissement au jury		1		oui
TOTAL / 100				

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU JURY

--	--